

Le 5 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO

**Présents :**

• **ARCINS** : M. GANELON, M. AMBROSINO • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU, Mme SEGUIN • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. LIAUBET • **LAMARQUE** : M. SAINT-MARTIN • **LUDON MEDOC** : M. DUCAMP, Mme VALLIER, M. HEBRARD, M. DE ZEN • **MACAU** : M. LALANNE, Mme SAVIN de LARCLAUZE, M. DELHOMME • **MARGAUX-CANTENAC** : M. BERNIARD, M. PICONTO, Mme MARTIN, Mme OUVRARD • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, Mme BEZAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU, M. KLOTZ • **SOUSSANS** : M. GINESTET, Mme MAURIN

**Absents excusés :**

Mme HENRIEY pouvoir à Mme DUCOURTIOUX, M. MARTIN pouvoir à M. GANELON, Mme ROSES-DUROSSEAU pouvoir à M. SAINT-MARTIN, Mme GARNET, Mme COLMONT-DIGNEAU pouvoir à Mme SAVIN de LARCLAUZE, M. BRUNO pouvoir à M. PICONTO, M. SICHEL, M. PAGNAC pouvoir à M. VELLA, M. DECAUDIN pouvoir à M. MAU, M. RAPAU

**Secrétaire de séance :**  
M. KLOTZ

**Conseillers en exercice :** 39

**Présents :** 29

**Votants :** 36 (sauf délibération 142)  
35 (délibération 142)

**Administration Générale**

**Rapporteur : Gérard DUBO**

**2019-0512-116 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 juin 2019 – Adoption [Adoption à l'unanimité]**

**2019-0512-117 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 – Adoption [Adoption à l'unanimité]**

**2019-0512-118 Modification des statuts n°5 – Transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Il est proposé de faire évoluer la compétence communautaire en matière de défense extérieure contre l'incendie. Dans ce nouveau cadre, la CdC est substituée aux communes en ce qui concerne le versement des contributions SDIS.

**2019-0512-119 Contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Médoc – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion du Territoire Médoc est un outil de contractualisation de la région Nouvelle aquitaine permettant aux acteurs situés sur le territoire du Parc naturel régional Médoc de bénéficier, sous certaines conditions, du soutien financier régional. La CdC devient cosignataire de ce contrat.

**2019-0512-120 Convention de financement de l'étude sur la réalisation de bassins d'apprentissage – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Les élus des Communautés de Communes Médullienne, Médoc Estuaire et de la Commune de Saint Aubin de Médoc ont décidé d'initier une étude d'opportunité et de faisabilité commune pour la construction d'un ou de deux équipement(s) aquatique(s) aux vocations complémentaires. La convention approuvée vise à déterminer les modalités de financement de cette étude conjointe.

**2019-0512-121 Demande de subvention pour la réhabilitation du château d'eau du Pian Médoc – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Suite à un diagnostic réalisé, il s'avère que le réservoir sur tour (château d'eau) du Pian Médoc nécessite une réhabilitation, notamment des étanchéités de la cuve et de la coupole. Le Département peut subventionner les travaux de reprise des étanchéités (cuve et coupole) à hauteur de 10% avec un coût plafond d'investissement de 200 000 € HT. La demande de subvention auprès du Département au taux maximal possible est approuvée.

**2019-0512-122 Protocole d'intervention sur ouvrage d'eau potable situé sur site scolaire – Adoption [Adoption à l'unanimité]**

Suite aux travaux d'agrandissement de l'école élémentaire et à la création de l'ALSH, le forage d'alimentation en eau potable de Ludon (forage Communal n°2) est actuellement situé dans la cour de récréation servant aux 2 structures. Le site de la cour est fermé par une clôture et un portail verrouillable de propriété communale. L'accès à ce forage déclaré d'utilité publique devant être permanent, un protocole d'intervention est établi entre la Mairie de Ludon, propriétaire du site, la CdC, maître d'ouvrage, et la société exploitante de l'ouvrage, afin d'établir les droits et obligations de chacun et à prendre en compte les conditions d'accès et d'évacuation de la cour d'école en cas d'intervention immédiate ou programmée sur l'emprise du périmètre de protection du forage.

**2019-0512-123 Port de Lamarque – Convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels – Modification des termes – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Par délibération n°2019-2609-91, la CdC a accordé à M. FERNANDEZ la possibilité de poursuivre l'activité de restauration sur le site du Port de Lamarque aujourd'hui « Le Petit Nice ». M. FERNANDEZ demande à ce que la convention avec la CdC soit établie au nom de la SAS qu'il vient de constituer.

**2019-0512-124 Augmentation de capital de la SPL TRIGIRONDE inscrit au pacte d'actionnaires – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Conformément au pacte d'actionnaires de la SPL TRIGIRONDE validé par délibération du 07/02/2019, il est nécessaire d'autoriser le versement des participations relatives à l'augmentation de capital social de la SPL.

## Finances/Évaluation des charges/CAO/Développement économique/Ressources Humaines

Rapporteur : Didier MAU

### 2019-0512-125 Budget principal 2019 - Décision modificative n°2 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°2 a pour objet de procéder à des ajustements au budget principal. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

### 2019-0512-126 Recours à un emprunt de 700 000 € prévu au budget primitif pour le financement des investissements – Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de financer les investissements en cours et comme prévu au BP 2019, une consultation a été réalisée auprès de différents organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt de 700 000 €.

### 2019-0512-127 Budget annexe Eau Potable 2019 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements au budget principal. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

### 2019-0512-128 Budget annexe Assainissement collectif 2019 - Décision modificative n°2 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°2 a pour objet de procéder à des ajustements au budget principal. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

### 2019-0512-129 Portage des repas – Augmentation du prix du repas – Décision [Adoption à l'unanimité]

Considérant que le prix du repas livré à domicile n'a pas été révisé depuis novembre 2017 et au vu de la hausse du prix du carburant, il est validé l'augmentation du tarif réglé par les usagers.

### 2019-0512-130 Avenant n°2 au contrat de concession Eau Potable VEOLIA – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le contrat de concession conclu avec la société VEOLIA pour l'exploitation du service de l'eau potable des communes d'Arcins, Lamarque et Cussac est un contrat d'affermage avec paiement par les abonnés (rémunération directe de l'exploitant auprès des abonnés). L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2025. Suite au choix de passer un nouveau contrat de concession Eau Potable pour une durée de 12 ans sous forme d'affermage à paiement par la collectivité pour toutes les autres communes (rémunération de l'exploitant par la collectivité), la CdC souhaite uniformiser les modes de rémunération des exploitants et passer un avenant n°2 au contrat VEOLIA afin qu'il devienne un contrat d'affermage à paiement par la collectivité. De même, la CdC souhaite uniformiser la tarification de la facturation de l'assainissement sur la facture d'eau à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire (facturation de l'assainissement portée par l'exploitant du service de l'eau potable qui est indemnisé pour cela par l'exploitant du service de l'assainissement collectif).

### 2019-0512-131 Règlement du service public de l'eau potable - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Suite à la conclusion du nouveau contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable du territoire des communes du Pian Médoc, Ludon Médoc, Macau, Labarde, Arzac, Margaux-Cantenac et Soussans, il y a lieu d'adopter le règlement du service.

### 2019-0512-132 Règlement du service public de l'assainissement collectif - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Suite à la conclusion du nouveau contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif de l'ensemble des communes du territoire communautaire, il y a lieu d'adopter le règlement du service.

### 2019-0512-133 Tarifs de l'eau potable – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les contrats de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable étant des contrats d'affermage à paiement par la collectivité, il y a lieu de définir les tarifs « collectivité » applicables aux abonnés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 2019-0512-134 Tarifs de l'assainissement collectif – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif étant un contrat d'affermage à paiement par la collectivité, il y a lieu de définir les tarifs « collectivité » applicables aux usagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 2019-0512-135 Tarifs de l'assainissement non collectif – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La délibération vise à déterminer les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de l'assainissement non collectif, service assuré en régie.

### 2019-0512-136 Participations pour Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC et PFAC « assimilés domestiques ») – Modalités de calcul, d'application et de perception - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Suite à la conclusion d'un contrat unique de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif du territoire communautaire et à l'adoption d'un règlement de service unique fixant les modalités de raccordement au réseau collectif, la CdC souhaite uniformiser les modalités de calcul, d'application et de perception des PFAC et PFAC « assimilés domestiques ».

### 2019-0512-137 Tarifs des Participations pour Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC et PFAC « assimilés domestiques ») – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La délibération vise à déterminer les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des PFAC et PFAC « assimilés domestiques » suite à la remise à plat des modalités de calcul, d'application et de perception de ces participations.

### 2019-0512-138 Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) – Décision [Adoption à l'unanimité]

Il est décidé d'instaurer le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la détermination des critères d'attribution. Ce nouveau régime indemnitaire remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique, pour les cadres d'emploi à ce jour concernés.

### 2019-0512-139 Tableau des effectifs – Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]

Pour tenir compte des mouvements de personnel, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Aménagement du territoire/Patrimoine

Rapporteur : Claude BERNIARD

### 2019-0512-140 Construction de l'ALSH de Macau - Modalités de financement - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La délibération vise à établir les principes du financement de l'opération de construction du nouvel ALSH de Macau, à répartir entre la commune et l'intercommunalité.

### 2019-0512-141 Construction de l'ALSH de Macau - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental de Gironde afin de pouvoir bénéficier d'une subvention pour le financement des bâtiments modulaires permettant d'accueillir les activités extrascolaires, périscolaires et le relais assistants maternels sur la commune de Macau.

## Environnement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

### **2019-0512-142 Acquisition d'un terrain situé sur la commune de Soussans – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Conformément aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2016, la CdC doit procéder à la réhabilitation de 5 anciens dépôts de déchets sur son territoire. Il est décidé l'acquisition d'une des parcelles privées concernées située sur la commune de Soussans.

### **2019-0512-143 Recyclage des textiles – Nouvelle convention avec ECO TLC – Décision [Adoption à l'unanimité]**

La convention avec ECO TLC, éco-organisme chargé de percevoir les éco-contributions des metteurs sur le marché d'articles textiles et de les redistribuer aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales, arrive à échéance au 31 décembre 2019. La signature d'une nouvelle convention est nécessaire pour continuer à percevoir un soutien financier relatif au recyclage des textiles.

## Petite Enfance/Jeunesse

Rapporteur : Dominique FEDIEU

### **2019-0512-144 Tarifs des séjours 3-17 ans – Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il est décidé une augmentation des tarifs des séjours 3-17 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2019-0512-145 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Décision [Adoption à l'unanimité]**

Le précédent CEJ s'étant achevé fin 2018, le Président est autorisé à signer un nouveau CEJ couvrant la période 2019-2022.

### **2019-0512-146 Convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant - Avenant – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Les conventions d'objectifs et de financement conclues avec la CAF pour les différents établissements communautaires d'accueil du jeune enfant doivent faire l'objet d'évolution. Le Président est autorisé à signer l'avenant correspondant.